

POUR CONTINUER A PROFITER DES SERVICES DE
VOTRE BIBLIOTHEQUE DEPUIS LE 9 AOUT 2021

**INFORMATIONS RELATIVES AU PASS SANITAIRE SUITE AUX
DERNIERES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES**

(DECRET 2021-955 DU 19 Juillet)

La présentation d'un Pass Sanitaire valide (sous forme papier ou numérique devient obligatoire dès le 9 Août 2021 pour accéder à votre bibliothèque.

Dans un premier temps et jusqu'à fin Septembre, ce pass sera demandé aux adultes à partir de 18

pass COVID-19
sanitaire

UN TEST NÉGATIF

RT- ou antigénique
de moins de 48h

OU

**UN CERTIFICAT
DE VACCINATION**

À condition de disposer d'un
schéma vaccinal complet

OU

**UN CERTIFICAT DE
RÉTABLISSEMENT**

de la Covid-19 : test RT-PCR
ou antigénique positif datant
d'au moins 15 jours et de
moins de 6 mois

**L'APPLICATION DES GESTES BARRIERES ET LE PORT DU MASQUE
RESTENT EN VIGUEUR**

VOUS NE POUVEZ PAS PRESENTER DE PASS SANITAIRE

VOUS POUVEZ EVIDEMMENT CONTINUER A EMPRUNTER EN BENEFICIANT
DU SERVICE DRIVE. POUR CELA IL VOUS SUFFIT DE CONSULTER LE
CATALOGUE EN LIGNE <https://bibliothequeleparadou.opac-x.com> EN VOUS
CONNECTANT AVEC LES IDENTIFIANTS REMIS AVEC VOTRE CARTE ET
RESERVER EN LIGNE OU EN ECRIVANT A biblio@mairie-du-paradou.fr

